



Conseil montérégien
de la culture et des communications

Mémoire du Conseil montérégien de la culture et des communications

Déposé dans le cadre de la consultation publique sur le
renouvellement de la politique culturelle du Québec

6 mai 2016

Résumé

Le soutien financier de l'État québécois est essentiel pour le milieu culturel et il est primordial, pour l'ensemble du milieu des arts, que la nouvelle politique culturelle démontre un appui indéfectible de l'État québécois envers les créateurs professionnels et les arts. À ce propos, le CMCC émet certaines propositions :

- Il faut ajouter les créateurs professionnels et les arts dans les principes sur lesquels s'appuiera la nouvelle politique. Le principe parlant de l'engagement renouvelé de l'État devrait être reformulé pour devenir : l'engagement renouvelé de l'État envers les créateurs et les arts.
- Il est fondamental, pour la survie des organismes culturels, de combler le retard accumulé par une mise à niveau de l'enveloppe de soutien, et de planifier une hausse annuelle en fonction, au minimum, du taux d'inflation.
- Il est essentiel de bonifier les enveloppes destinées aux infrastructures, sans oublier d'augmenter le soutien au fonctionnement selon les frais accrus qui en découlent.
- Il faut maintenir en place le programme d'accès à la formation continue pour les artistes professionnels et les travailleurs culturels.
- Le programme *La culture à l'école* doit être bonifié, simplifié et mieux mis en valeur.
- Il est essentiel d'améliorer la formation culturelle des adultes qui interviennent auprès des jeunes, particulièrement celle des éducateurs et des enseignants.
- Il faut créer des programmes pour soutenir et encourager des projets d'éducation culturelle qui présentent des caractéristiques gagnantes, notamment des partenariats entre le milieu culturel professionnel et d'autres milieux et la possibilité pour les jeunes de participer activement à la création.
- Il est essentiel de mettre en place une campagne nationale de sensibilisation et de valorisation du mécénat et de la philanthropie, de même que des programmes gouvernementaux de relance de la philanthropie et de la commandite.
- Il faut soutenir financièrement les volets art-affaires des conseils régionaux de la culture pour encourager et favoriser leur développement.
- Il faut mettre en place des actions pour assurer une meilleure formation des fiscalistes sur les mesures fiscales liées à la philanthropie et de donner les moyens aux artistes et aux organismes culturels de bien les comprendre.
- Il faut développer un programme de soutien aux organismes culturels pour les aider à mettre en place des campagnes de financement, et bonifier l'enveloppe attribuée à Mécénat Placements Culture pour qu'un plus grand nombre d'organismes puissent y avoir accès.

Table des matières

Résumé	2
Table des matières	3
Présentation du CMCC	4
Introduction.....	4
L'engagement renouvelé de l'État	5
Les conditions de pratique	5
Les musées	6
Les médias communautaires.....	7
Les dépenses en culture de l'administration publique québécoise en Montérégie	7
Le rôle des municipalités	8
Développement durable.....	9
Citoyenneté culturelle des jeunes.....	10
Pour des jeunes culturellement actifs.....	10
Relations arts affaires.....	12
La réalité régionale	12
Favoriser la concertation.....	13
Le rôle des conseils régionaux de la culture.....	13
Les mesures fiscales	13
Le programme Mécénat Placements Culture.....	14
Conclusion	15
Bibliographie.....	16

L'emploi de la forme masculine dans ce texte vise à en alléger la lecture et inclut les deux genres. La formulation neutre a cependant été privilégiée.

Présentation du CMCC

Fondé en 1977, le Conseil montérégien de la culture et des communications (CMCC) a pour mission de regrouper et de mobiliser, dans un esprit de concertation, l'ensemble des personnes, physiques ou morales, établies en Montérégie qui exercent une activité professionnelle dans les domaines de la culture et des communications. L'organisme les représente et leur offre des services. Il fait la promotion de la culture et des communications et participe au développement culturel de la Montérégie.

À l'instar des autres conseils régionaux de la culture du Québec (CRC), le CMCC appuie le développement des arts et de la culture dans sa région. Il assure une veille, défend et fait la promotion des arts et de la culture. Il documente les enjeux et problématiques de son milieu, favorise la circulation d'information, la consultation, les échanges, la concertation et la mise en réseau. Il contribue à la reconnaissance publique des milieux et des intervenants de la culture et des communications.

Son conseil d'administration est formé de représentants des arts de la scène, des arts visuels, de la littérature, des métiers d'art, de la muséologie, du milieu de l'audiovisuel et des communications, du patrimoine et de l'histoire, du milieu des affaires, de la relève, ainsi que des membres partenaires et des membres associés.

Introduction

Le Conseil montérégien de la culture et des communications remercie monsieur Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications, pour cette démarche de consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec et salue, par la même occasion, l'initiative de madame Hélène David, ancienne ministre de la Culture et des Communications qui a lancé ce grand chantier.

Cette consultation donne au CMCC l'occasion de faire connaître ses principales préoccupations concernant le renouvellement de la politique culturelle, lequel, bien entendu, aura des impacts sur le milieu culturel de la Montérégie. Celui-ci est constitué, entre autres, d'une quarantaine d'institutions muséales, de dix diffuseurs pluridisciplinaires soutenus par le ministère, des dizaines d'autres organismes artistiques professionnels (centre d'artistes, compagnies de théâtre, etc.) et des milliers d'artistes, d'écrivains et d'artisans.

L'engagement renouvelé de l'État

Le soutien financier de l'État québécois est essentiel pour le milieu culturel. La politique culturelle de 1992 consacrait d'ailleurs un chapitre entier au soutien aux créateurs et aux arts. Ce soutien était subdivisé en quatre orientations : favoriser en priorité la création artistique sous toutes ses formes, améliorer les conditions de vie professionnelles des créateurs et des artistes, assurer la vitalité des organismes artistiques et élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement des industries culturelles.

À la lecture du cahier de consultation, nous constatons que le soutien aux créateurs et aux arts, bien que sous-entendu, n'est nulle part énoncé clairement comme c'était le cas dans la première politique. Si l'engagement renouvelé de l'État est l'un des huit grands principes présentés et que la description de ce principe mentionne que « [l']État québécois soutient la culture et ceux qui la construisent, de même que son développement et ceux qui y participent », il demeure que les créateurs et les arts ne sont jamais nommés dans les principes tels qu'ils sont actuellement formulés. Or, **il est primordial, pour l'ensemble du milieu des arts, que la nouvelle politique culturelle démontre un appui indéfectible de l'État québécois envers les créateurs professionnels et les arts.**

Il faut donc ajouter les créateurs professionnels et les arts dans les principes sur lesquels s'appuiera la nouvelle politique. Le principe parlant de l'engagement renouvelé de l'État devrait être reformulé pour devenir : l'engagement renouvelé de l'État envers les créateurs et les arts.

Car, même si, comme votre document de présentation du contexte général le mentionne, la première politique culturelle a permis « des avancées significatives » (p. 20) pour le soutien aux créateurs et aux arts, il reste encore du chemin à faire avant de réaliser toutes les ambitions que le Québec énonçait avec cette politique.

Les conditions de pratique

Par exemple, en ce qui a trait aux conditions de pratique des créateurs, une étude de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) publiée en 2011 indiquait que le revenu tiré de la création littéraire de 65 % des écrivains québécois était inférieur à 5 000 \$ en 2008 et que seulement 13 % des écrivains, soit 200 écrivains, avaient tiré des revenus de 20 000 \$ ou plus de leur création littéraire cette même année. Les bourses aux écrivains sont donc indispensables pour assurer la continuité de la création littéraire au Québec.

Une autre étude de l'OCCQ, portant cette fois sur les arts visuels, a été publiée en 2013. D'après celle-ci, environ 16 % des artistes en arts visuels ont tiré des revenus bruts de 20 000 \$ ou plus de leurs créations. Cependant, près de 57 % en ont tiré des revenus bruts de moins de 5 000 \$, dont 20 % qui n'en ont tiré aucun revenu. Lorsque l'on regarde le revenu net de création, on s'aperçoit alors que 56 % des artistes en arts visuels n'ont tiré aucun revenu de leur création. En fait, selon ce que certains de nos membres nous disent depuis longtemps, les coûts de création, de production

et de diffusion des œuvres dépassent souvent les revenus. Loin de vivre de leur art, plusieurs de ces artistes paient pour créer.

Les conditions de travail des travailleurs culturels sont tout aussi déplorables. En effet, une étude du Conference Board du Canada, réalisée pour le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC), mentionne la difficulté de maintenir les effectifs en place « en raison de la faible rémunération, de la précarité des emplois et de l'épuisement professionnel lié aux énormes charges de travail » (Conference Board du Canada, 2010, p. 25).

Les sommes versées par l'État ne permettent pas, en ce moment, de remédier à ces problèmes. En fait, même en faisant abstraction des coupures récentes effectuées, les sommes versées à divers organismes n'ont pas ou peu augmenté au cours des dernières années.

Les musées

Les institutions muséales montréalaises soutenues au fonctionnement par le MCC ont reçu exactement le même montant, ou moins, en 2014-2015 qu'en 2011-2012. Il n'y a donc eu aucune indexation des sommes accordées en subvention à ces organismes (**Tableau**)¹. Selon la Banque du Canada, l'indice des prix à la consommation a pourtant augmenté de 4,52 % entre 2011 et 2014. En dollars constants, les sommes reçues par les institutions muséales montréalaises sont donc moindres en 2014 qu'en 2011. Or, selon la consultation que nous avons effectuée auprès du milieu muséal montréalais dans le cadre de la consultation publique sur l'avenir du réseau muséal, les sommes accordées étaient déjà insuffisantes.

Il est donc fondamental, pour la survie des organismes culturels, de combler le retard accumulé par une mise à niveau de l'enveloppe de soutien et de planifier une hausse annuelle en fonction, au minimum, du taux d'inflation.

Tout comme la précarité des ressources humaines, l'état des infrastructures est un enjeu majeur : de nombreux espaces, locaux et bâtiments ont besoin de travaux d'agrandissement pour répondre aux attentes de la population ou de réfection pour respecter les normes de la muséologie québécoise. Les organismes des autres secteurs ont d'ailleurs eux aussi des besoins de ce type. Plusieurs salles de spectacles de la Montérégie ont dû être rénovées depuis dix ans et d'autres sont encore en attente des fonds nécessaires.

¹ Tableau 1 : Comparaison du soutien au fonctionnement accordé par le MCC aux mêmes huit institutions muséales montréalaises en 2011-2012 et 2014-2015

	2011-2012	2014-2015
Institutions muséales soutenues par le MCC (8)	1 443 436 \$	1 208 486 \$

Source : MCC, compilation effectuée par le CMCC

Il est donc essentiel de bonifier les enveloppes destinées aux infrastructures, sans oublier d'augmenter le soutien au fonctionnement selon les frais accrus qui en découlent.

Les médias communautaires

Il y a tout de même eu quelques progrès quant au financement pour les médias communautaires qui a légèrement augmenté entre 2011-2012 et 2014-2015. La possibilité pour les médias communautaires diffusés sur le Web d'avoir accès au financement était aussi attendue depuis longtemps. Par contre, la disparition des placements publicitaires des sociétés d'État a eu un impact très négatif sur la santé financière des médias communautaires. Le soutien gouvernemental à ces médias, diffuseurs privilégiés de contenu culturel local et régional, est indispensable à la poursuite de leur mission, particulièrement dans le contexte de bouleversement actuel du secteur des médias.

Les dépenses en culture de l'administration publique québécoise en Montérégie

De façon plus générale, selon les données de l'OCCQ, les dépenses externes de fonctionnement de l'administration publique québécoise en culture en Montérégie **ont diminué de plus de 4 millions de dollars en 2013-2014** par rapport à 2012-2013.

Lorsque l'on regarde les données en dollars par habitant, la Montérégie est au 16^e et avant-dernier rang du palmarès des régions, avec 16,19 \$ par habitant en 2013-2014 (24 238 500 \$ pour 1 496 736 habitants), bien en deçà de la moyenne provinciale qui est de 122,05 \$ par habitant en 2013-2014.

Même en retirant de l'équation les régions centrales (Montréal et Capitale-Nationale) qui reçoivent les plus grosses sommes par habitant, de même que les sommes versées hors Québec, la région paraît toujours nettement désavantagée. En effet, la moyenne des dépenses par habitant pour les 15 régions restantes (incluant la Montérégie) est de 34,96 \$ par habitant (191 007 400 \$ pour 5 463 052 habitants), plus du double du montant par habitant versé en Montérégie en 2013-2014. D'ailleurs, la somme par habitant a diminué d'environ 1,85 \$ par habitant pour la région en 2013-2014. La baisse des dépenses directes en culture jumelée à la hausse de la population en Montérégie ne pouvait que produire cet effet.

Une part d'investissements publics en culture plus équitable apparaît donc essentielle afin de donner aux professionnels des arts et de la culture de la région les moyens de créer, de produire et de diffuser dans des conditions de pratiques acceptables. Ce qui précède le démontre : l'enjeu du financement des arts et de la culture est incontournable dans la région. Il faut poursuivre le travail amorcé avec la première politique culturelle : la volonté de soutenir les créateurs professionnels et les arts doit se refléter dans sa nouvelle mouture.

Le rôle des municipalités

Le soutien de l'État québécois est indispensable au maintien et au développement du secteur culturel de la Montérégie, et ce, même si l'implication des municipalités dans le développement culturel de la région a connu un essor au cours des quinze dernières années. À titre d'exemple, le nombre de politiques culturelles a considérablement augmenté, passant d'une dizaine à plus d'une trentaine et d'autres sont en cours d'élaboration. Cependant, l'attention des municipalités est souvent portée sur les services de proximité aux citoyens plutôt que vers le soutien au milieu culturel en place.

Les infrastructures municipales ont aussi de plus en plus tendances à être multifonctionnelles. Si ces dernières servent relativement bien le citoyen, qui possède maintenant un accès à la culture qu'il n'avait pas auparavant, elles desservent plutôt mal les artistes qui se trouvent à exposer, chanter et danser dans des salles qui sont rarement optimisées pour ces activités.

Aussi, bien que les ententes entre le MCC et les municipalités soient un levier de développement important pour le secteur culturel, l'État québécois ne peut pas abandonner ses responsabilités au palier municipal. Seul l'État québécois est positionné, par exemple, pour maintenir en place et développer un réseau national d'infrastructures de qualité professionnelle à l'échelle de la province.

Par ailleurs, il arrive que l'importance des organismes culturels ne soit pas reconnue par certains élus. La Montérégie a ainsi perdu, en 2013, un musée reconnu et soutenu qui a déménagé à Montréal à la suite du retrait progressif du soutien financier municipal. Une sensibilisation des élus municipaux à l'importance de ces organismes s'avère donc nécessaire. Une tâche constamment à recommencer à laquelle le CMCC s'attelle avec diligence, mais pour laquelle il manque de ressources humaines et financières.

Développement durable

Nous ne pouvons que saluer les efforts pour faire reconnaître la culture comme « élément fondamental du développement des sociétés » (cahier de consultation, p. 10). Dans cette perspective, cependant, la disparition du pacte rural semble un recul. Ce pacte permettait à plusieurs organismes culturels installés en milieu rural d'aller chercher un financement complémentaire parfois substantiel. Nous avons vu récemment que certaines MRC ont créé un fonds pour la ruralité, mais les sommes disponibles sont nettement inférieures à ce qu'elles étaient avec le pacte rural.

Nous avons également assisté à l'effritement des commandites et placements publicitaires des sociétés d'État qui permettaient au milieu culturel de se financer ailleurs qu'au MCC, au CALQ ou à la SODEC. Des ententes pourraient être mises en place en partenariat avec d'autres ministères (Tourisme, Éducation et Enseignement supérieur, Affaires municipales et Occupation du territoire, etc.) pour combler ces pertes et permettre aux organismes de diversifier leurs sources de financement public.

Par ailleurs, mentionnons que l'entente pour la formation continue des artistes professionnels et des travailleurs culturels avec Emploi-Québec fonctionne très bien en Montérégie. Coordonné par le CMCC, le programme qui en découle est très important pour le milieu culturel de la région. En 2015-2016, 210 personnes ont suivi au moins une des 51 formations offertes. Ces formations, qu'elles portent sur le doublage, la manipulation de marionnettes géantes ou le financement participatif, ont des impacts réels sur le maintien en emploi des artistes et des travailleurs culturels de la région.

Il faut maintenir en place le programme d'accès à la formation continue pour les artistes professionnels et les travailleurs culturels.

Le programme *La culture à l'école* du ministère de l'Éducation possède un grand potentiel, mais sa portée et son utilisation sont limitées. Par exemple, le financement offert dans le cadre du programme ne couvre pas l'entièreté du coût des projets. De plus, les demandes excèdent les fonds disponibles, ce qui fait qu'une école ne peut généralement pas y avoir accès chaque année et peut même devoir attendre de trois à cinq ans avant de voir un nouveau projet accepté. Des difficultés relatives à la préparation des demandes, notamment causées par la complexité des formulaires, sont également soulevées, tant par le milieu scolaire que le milieu culturel.

Le programme *La culture à l'école* doit être bonifié, simplifié et mieux valorisé.

Citoyenneté culturelle des jeunes

La fréquentation assidue des arts par les jeunes, de même que leur participation active aux arts et à la culture ainsi que leur acquisition d'une culture artistique préoccupent le milieu culturel depuis de nombreuses années. Le Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec (RCRCQ), dont fait partie le CMCC, a donc décidé, il y a quelques années, de mettre en branle un vaste chantier sur la citoyenneté culturelle des jeunes.

En Montérégie, le comité de travail, mis sur pied par le CMCC pour planifier le forum régional, a choisi plus spécifiquement le thème de l'éducation artistique et culturelle des jeunes, car cette éducation est primordiale et fondamentale à l'exercice de la citoyenneté culturelle.

Pour des jeunes culturellement actifs

Pour être un citoyen culturellement actif, l'individu doit, entre autres, pouvoir s'appropriier la culture, la comprendre et l'interpréter. Il doit avoir accès à la culture, mais aussi avoir une formation suffisante en la matière pour pouvoir se l'approprier. La formation des adultes impliqués dans l'éducation culturelle des jeunes est évidemment primordiale : formation artistique des enseignants titulaires, formation des parents pour qu'ils puissent transmettre la culture à leurs enfants, formation des artistes pour qu'ils connaissent les particularités relatives à un projet avec les jeunes des différents groupes d'âge et dans les milieux institutionnels (objectifs pédagogiques, consignes de sécurité, etc.), formation artistique des éducatrices en services de garde, etc. Or, il semble qu'il y ait des lacunes pour plusieurs. De plus, l'acquisition de connaissances culturelles n'est jamais chose faite, il y a toujours place pour de nouveaux apprentissages.

Il est donc essentiel d'améliorer la formation culturelle des adultes qui interviennent auprès des jeunes, particulièrement celle des éducateurs et des enseignants.

Les activités d'éducation artistique et culturelle qui produisent le plus d'impacts positifs sur les jeunes présentent diverses caractéristiques qui ont été relevées par quelques auteurs (Bamford, 2006; Stevenson, 2013). Certaines de ces caractéristiques ont été mentionnées lors de rencontres que le CMCC a tenues avec divers intervenants en éducation culturelle de la Montérégie au cours de l'année 2014.

La participation de tous les milieux de vie des jeunes fait partie de ces caractéristiques. L'implication de professionnels du milieu culturel (artistes, écrivains, muséologues, etc.) est très importante, de même que l'ouverture à la communauté et l'ancrage dans le milieu local. L'utilisation des ressources locales et l'implication de la communauté permettent aux jeunes de tisser des liens avec leur environnement. La possibilité de faire une présentation publique est aussi une caractéristique des activités culturelles ayant des effets positifs : spectacle, exposition, etc. Le

partage avec autrui est un élément important et permet aussi d'impliquer la communauté environnante (incluant les autres jeunes, les autres employés de l'établissement, la famille...).

L'accessibilité pour tous les jeunes, la possibilité pour les jeunes d'être actifs sur le plan de la création, la présence d'un apprentissage en arts (dans les disciplines artistiques) et d'apprentissage par les arts (dans d'autres disciplines ou sur soi-même, à travers une approche artistique et créative) font également partie de ces caractéristiques. Il y a aussi la présence d'une réflexion critique et d'un échange d'idées, puis la possibilité de résoudre des problèmes, de prendre des risques et de faire des erreurs, de travailler en équipe et de collaborer. Également, le processus de création est plus important que le résultat final.

Les activités culturelles qui réussissent le mieux laissent aussi une place importante à l'évaluation. On évalue les jeunes et leurs progrès, mais aussi les activités elles-mêmes : on cherche à identifier ce qui fonctionne bien, ce qui ne fonctionne pas ou ce qui peut être amélioré.

Évidemment, ces activités se tiennent aussi sur une période de temps plus longue. La préparation d'une présentation devant public et le contact avec la communauté ne se fait pas en une heure. Ces activités sont donc généralement sous forme de projets, à plus ou moins long terme, et nécessitent souvent des **partenariats entre le milieu culturel et d'autres milieux** (école, municipalité, groupe communautaire, etc.).

Les projets qui satisfont ces critères revitalisent l'éducation artistique, tout en incitant une meilleure collaboration entre l'école et le milieu culturel professionnel. Puisqu'ils impliquent la participation active des jeunes sur le plan de la création, ce type de projets permet aussi de soutenir le potentiel créatif des jeunes.

Il faut donc créer des programmes pour soutenir et encourager des projets qui présentent les caractéristiques d'une éducation culturelle de qualité (énumérées ci-dessus).

Relations arts affaires

Accroître le développement des relations entre le milieu des arts et celui des affaires est certainement un des grands défis des prochaines années. En 2013, le Rapport Bourgie mettait en lumière le retard relatif du Québec en matière de philanthropie. Selon ce rapport, les Québécois donnent, en moyenne, la moitié moins que leurs confrères canadiens et seulement 3 % de ces dons profitent au milieu culturel. Les donateurs ont une mauvaise perception du don en culture : financer « l'art pour l'art » est mal perçu. Il faudrait changer de paradigme et faire valoir l'utilité sociale de l'art (bénéfices sur la santé et le mieux-être, l'éducation, etc.) pour inciter les donateurs.

Ce constat illustre le contexte dans lequel les relations entre les arts et les affaires évoluent au Québec, qu'il s'agisse de philanthropie, de commandite, de *cobranding*, de collectionnement ou de l'art en entreprise. Les rencontres et le dialogue entre le milieu artistique et celui des affaires ne vont pas de soi et souffrent d'une certaine méfiance et d'une incompréhension mutuelle, même si la situation tend à s'améliorer ces dernières années, notamment en ce qui a trait au collectionnement. La perception des rôles de quémandeur-quémandé est bien ancrée et difficile à changer. Les organismes culturels sont souvent mal outillés et manquent de connaissances pour aborder le milieu des affaires.

On constate également que, depuis la commission Charbonneau, le milieu des affaires est devenu plus « frileux ». Dans les dernières années, de nombreuses firmes d'ingénierie se sont retirées de la commandite et tous les secteurs philanthropiques connaissent une baisse massive. Les entreprises ont mis en place des politiques et des procédures fastidieuses. Elles limitent maintenant leurs actions philanthropiques à des causes précises, ont implanté de nouvelles réglementations et diminuent les montants des dons.

La réalité régionale

Le contexte qui prévaut en région se différencie de celui de la métropole. Avec un pôle d'affaires fort et bien structuré, Montréal a pu mettre en place plusieurs initiatives fédératrices. Le nombre et la variété importante d'entreprises permettent aux organismes culturels de développer plus facilement des maillages en fonction de leurs besoins et de leurs affinités avec les valeurs de l'entreprise. En région, la réalité est toute autre. Plusieurs régions du Québec ont peu d'entreprises d'envergure et peu de sièges sociaux sur leur territoire, réduisant ainsi les occasions de maillage et complexifiant les communications. Dans certaines régions avec une forte présence de l'entrepreneuriat et de l'industrie, comme c'est le cas en Montérégie, diverses initiatives favorisant le rapprochement entre les arts et les affaires ont vu le jour ces dernières années. Bien que plusieurs d'entre elles soient louables, nous constatons que la multiplication, la diversité et la qualité variable de ses initiatives, le plus souvent très localisées, viennent diluer et rendre confus le message.

Il est essentiel de mettre en place une campagne nationale de sensibilisation et de valorisation du mécénat et de la philanthropie, de même que des programmes gouvernementaux de relance de la philanthropie et de la commandite.

Favoriser la concertation

Dans la conjoncture économique, il importe d'encourager les milieux culturels et d'affaires à travailler en concertation au développement de projets régionaux structurants. En mettant en commun leurs ressources respectives, les uns pour enrichir les projets d'affaires, les autres pour appuyer le développement de l'économie culturelle, ils gagneraient à travailler davantage ensemble autour d'objectifs communs.

Le rôle des conseils régionaux de la culture

Possédant une vision globale de leur région ainsi qu'une excellente connaissance des spécificités et des enjeux de leur milieu, les CRC sont des intervenants privilégiés dans le rapprochement entre les arts et les affaires. Plusieurs CRC, dont le CMCC, ont déjà intégré un volet art-affaires dans leur mandat et joue déjà un rôle proactif. Cependant, ce volet n'étant pas soutenu financièrement de manière concrète, leur action demeure restreinte. Le financement étatique des volets art-affaires développés par les CRC permettrait de travailler en concertation et de favoriser la création d'initiatives régionales, voire nationales, en soutenant des activités de réseautage et de maillage, en offrant de la formation et de la promotion.

Il faut soutenir financièrement les volets art-affaires des conseils régionaux de la culture pour encourager et favoriser leur développement.

Les mesures fiscales

Le Québec possède de très bonnes mesures fiscales liées à la philanthropie qu'il faut protéger. Cependant, nous constatons que les incitatifs et les bénéfiques de la philanthropie et du don en culture sont trop peu connus et trop peu reconnus, autant de la part des artistes que des gens d'affaires et des gestionnaires d'organismes culturels. Mal véhiculées, ces mesures présentent des flous dans leur mise en application. Les fiscalistes semblent tout aussi peu informés pour en faire la promotion et les appliquer.

Il faut mettre en place des actions pour assurer une meilleure formation des fiscalistes sur les mesures fiscales liées à la philanthropie et pour donner les moyens aux artistes et aux organismes culturels de bien les comprendre.

Le programme Mécénat Placements Culture

Depuis sa création, le programme Mécénat Placements culture a fait ses preuves et de nombreux organismes ont pu en bénéficier. Cependant, dans le contexte actuel, il est difficile pour de nombreux organismes de plus petite taille d'aller chercher de l'argent en mettant en place des collectes de fonds. Ils n'ont souvent ni les ressources humaines, ni les ressources financières pour le faire, et ne possèdent parfois pas les compétences requises.

Il faut développer un programme de soutien aux organismes culturels pour les aider à mettre en place des campagnes de financement et bonifier l'enveloppe attribuée à Mécénat Placements Culture pour qu'un plus grand nombre d'organismes puissent y avoir accès.

Conclusion

La première politique culturelle a amorcé un nouveau chapitre dans le financement de la culture au Québec. Mais, malgré les avancées réalisées, le milieu artistique et culturel québécois demeure fragile. La rémunération des artistes et des travailleurs culturels est faible et les infrastructures ne répondent pas toujours aux normes de qualité de leur discipline respective. Or, il n'y a pas d'art sans créateurs, ni de diffusion sans travailleurs culturels et infrastructures. **Aujourd'hui plus que jamais, il est primordial pour l'ensemble du milieu des arts que la nouvelle politique culturelle démontre un appui indéfectible de l'État québécois pour les créateurs et les arts.**

En Montérégie, les dépenses de l'administration publique québécoise en culture par rapport à la population sont toujours très en dessous de la moyenne provinciale. Le milieu culturel montérégien est très dynamique, mais il a besoin du soutien de l'État, non seulement pour se maintenir, mais aussi pour se développer.

La démarche de consultation entourant la politique culturelle est louable, mais devrait être complémentaire aux consultations, concertations, réflexions et discussions des 20 dernières années. En effet, d'excellents projets et études ont été portés à l'attention du ministère de la Culture et des Communications au sujet de la circulation des œuvres, de l'amélioration des conditions de pratique, de la fréquentation assidue des jeunes aux œuvres professionnelles, des modèles performants de diffusion, de l'avenir des musées et de la philanthropie pour n'en nommer que quelques-uns. Malheureusement, ils ne sont pas mentionnés dans les documents de référence de cette consultation.

Nous souhaitons que la nouvelle politique et le plan d'action qui en découlera soient audacieux, en phase réelle avec notre communauté, accessible à tous, dans tous les milieux et sur l'ensemble du territoire. Nous rêvons d'être fiers d'une politique appliquée qui valorise et soutient notre culture unique en Amérique.

Bibliographie

BAMFORD, Anne (2006), *The Wow Factor: Global Research Compendium on the Impact of the Arts in Education*, Munich : Waxmann, 178 p.

BANQUE DU CANADA, *Feuille de calcul de l'inflation*, [En ligne]
<http://www.banqueducanada.ca/taux/renseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation>. Consultée le 25 avril 2016.

CONFERENCE BOARD DU CANADA (2010). *Étude sur les RH dans le secteur culturel 2010 : Tendances et enjeux des ressources humaines dans le secteur culturel*, Ottawa, Conseil des ressources humaines du secteur culturel, 235 p.

PROVENÇAL, Marie-Hélène (2011). *Les écrivains québécois. Portrait des conditions de pratique de la profession littéraire au Québec, 2010*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, 83 p., [En ligne]
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/livre/ecrivains/ecrivains.pdf>.

ROUTHIER, Christine (2013). *Les artistes en arts visuels – Portrait statistique des conditions de pratique au Québec, 2010*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, 105 p., [En ligne]
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/arts-visuels/mono-arts-visuels.pdf>.

STEVENSON, Lauren et al. (2013), « Community-Based Afterschool and Summer Arts Education Programs: Positive Impact on Youth and Community Development » dans *Expanding Minds and Opportunities: Leveraging the Power of Afterschool and Summer Learning for Student Success*, Terry K. Peterson (ed.), Expanded Learning & Afterschool Project. [En ligne]
http://expandinglearning.org/sites/default/files/em_articles/3_communitybasedafterschool.pdf.